

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA (CENTRE DE WINNIPEG)

OBJET : Demande visant le dépôt de documents à la Cour provinciale (Centre de Winnipeg)

Pour faire suite à l'avis délivré le 18 juin 2014, la **Demande visant le dépôt de documents à la Cour provinciale** a été mise à jour et publiée pour usage immédiat sur le site Web des tribunaux à l'adresse suivante : www.manitobacourts.mb.ca/fr/cour-provinciale/procedure-regles-et-formules/formes/.

La formule a été modifiée pour qu'il soit plus facile de savoir quelle est la question ou le but pour lesquels les documents sont déposés et qui est la personne qui dépose les documents (que ce soit l'avocat de la Couronne ou de la défense ou la personne accusée). Ces renseignements sont très utiles pour aviser le juge qui préside l'audience des questions anticipées au cours du procès.

DÉLIVRÉ PAR :



**La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)**

DATE : le 10 janvier 2018